

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 8 février 2024 modifiant l'arrêté du 18 janvier 2024 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché d'administration de l'Etat principal du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2024

NOR : MICB2403207A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 8 février 2024, l'arrêté du 18 janvier 2024 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché d'administration de l'Etat principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024 (NOR : MICB2400533A), est modifié ainsi qu'il suit :

« Le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché d'administration de l'Etat principal du ministère de la culture, organisé, au titre de l'année 2024, est fixé à 18. »